

Cerall®

Produit biologique pour le traitement des semences contre les champignons parasites sur blé, seigle, épeautre et triticale

Description du produit en bref

Cerall est un produit biologique pour le traitement des semences. Il contient la bactérie d'origine naturelle *Pseudomonas chlororaphis*. Cette bactérie agit contre les champignons parasites des semences comme la carie ordinaire du blé, avec efficacité partielle contre les septorioses et la moisissure des neiges.

Matières actives

200 g/l *Pseudomonas chlororaphis*

Formulation

Suspension concentrée pour le traitement des semences (FS)

Trademark

Koppert B.V.

Numéro d'homologation

W-6449

Mode d'action

Les bactéries d'origine naturelle contenue dans Cerall recouvrent les semences lors du traitement. A la germination les bactéries agissent comme un agent antagonisme contre les champignons parasites comme les septorioses (*Septoria nodorum*), la carie ordinaire du blé (*Tilletia caries*) et la moisissure des neiges (*Microdochium nivale*). Les bactéries se multiplient avec la croissance de la plante. Elles protègent la plante de céréales jusqu'au stade 5 feuilles.

Utilisation Céréales

Blé

Dosage: 1 l / 100 kg de semences contre la carie ordinaire du blé, avec efficacité partielle contre les

septorioses et la moisissure des neiges.

Epeautre

Dosage: 1.5 l / 100 kg de semences contre la carie ordinaire du blé.

Seigle

Dosage: 1 l / 100 kg de semences avec efficacité partielle contre la moisissure des neiges.

Triticale

Dosage: 1 l / 100 kg de semences avec efficacité partielle contre la moisissure des neiges.

Application: Cerall peut être appliqué avec les appareils de traitement des semences conventionnels qui sont appropriés pour une application humide en continu et pour le traitement des semences avec des produits liquides. La machine doit d'abord être nettoyée totalement avec de l'eau chaude et un produit de nettoyage adéquat et ensuite rincée. Avant le traitement des semences, l'appareil doit être calibré. Cerall doit être brassé avant et pendant le traitement des semences.

Restrictions

Les sacs contenant les semences traitées doivent être identifiés par une étiquette portant l'inscription suivante: "Traité avec un désinfectant des semences. Ne pas ingérer! Il est interdit d'utiliser les restes de semences désinfectées comme fourrage ou pour l'alimentation, même après les avoir lavés." Doivent en outre être indiqués le nom, les substances actives et les indications relatives à la sécurité du produit désinfectant des semences.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. Selon

la liste des intrants publiée par le FiBL, Cerall est admis pour l'agriculture biologique.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Stockage

Cerall doit être stocké entre 4 °C et 8 °C et il doit être utilisé dans les 2 mois qui suivent la livraison. Une fois les semences traitées, elles peuvent être conservées pendant 18 mois sans pertes d'efficacité.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

Hts Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Hk Éviter le contact avec la peau.

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 00 83 Emballage simple à 10 l

Emballage

10 00 84 Emballage simple à 200 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>